

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Le mystère de la Révélation

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1971, tome 67, p. 80-90

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Le mystère de la Révélation

Le Concile a-t-il favorisé le dialogue avec les protestants ?

La Constitution *Dei Verbum* promulguée à Vatican II a été souvent commentée par nos frères protestants. Karl Barth, parfois très critique en face de la doctrine catholique, a porté un jugement relativement favorable sur ce texte conciliaire en déclarant : Si je l'avais voté, j'aurais prononcé « un sincère *placet juxta modum* »¹. Après tant d'années de polémiques, s'approche-t-on du jour où un accord pourra s'établir entre nos Eglises et celles de la Réforme ?

Un ton nouveau

Les historiens des Conciles de l'antiquité chrétienne ont souvent souligné le caractère **liturgique** des Confessions de foi rédigées par les Pères. On ne discute pas de problèmes, on proclame devant Dieu et devant les hommes le *don* qui nous a été accordé par la Parole de Dieu. Le texte conciliaire devient prière, témoignage, interpellation. Karl Barth a été sensible à la tonalité liturgique de *Dei Verbum*. « ... Déjà dans le préambule, le lecteur est transporté *medias in res* : au lieu d'ouvrir un débat sur la foi, le Concile annonce cette foi ; il écoute la Parole de Dieu et la proclame en se référant à ce qui est écrit dans I Jean 1 : de la Vie éternelle apparue aux Apôtres, vue et entendue par eux, qui leur est annoncée pour fonder leur communion avec ceux à qui ils portent la parole, communion identique à celle qu'ils ont avec le Père et son Fils Jésus-Christ. »²

Frères Roger Schutz et Max Thurian s'expriment dans le même sens : « ... L'intention du Concile est de quitter un vocabulaire trop statique et

¹ *Entretiens à Rome après le Concile*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1968, p. 49.

² *Ibidem*, p. 56.

notionnel, pour adopter résolument un langage dynamique et vivant. La révélation va être envisagée, dans tout ce texte magnifique, comme la Parole vivante que le Dieu vivant adresse à l'Eglise vivante composée de membres vivants. Le Concile se met dès l'abord en état d'écoute et de proclamation. »³

Aussi l'enseignement du Concile de Trente, qui n'est pas abandonné, est-il présenté dans une lumière nouvelle. Barth, qui fait allusion à la fois à Trente et à Vatican I, résume en ces mots l'intention des rédacteurs de *Dei Verbum* ; «... S'établir pour ainsi dire du pied gauche à l'intérieur des deux conciles et avancer du pied droit dans la direction indiquée par eux, donc, en partant d'eux, pour progresser, et ainsi imprimer pour l'Eglise de demain une nouvelle trace, bref, pour proposer au monde présent et futur une autre, une nouvelle forme de l'originelle doctrine. »⁴

Un autre théologien réformé discerne « l'effort des rédacteurs pour élargir l'enseignement traditionnel et le rendre capable de rendre compte de l'action vivante de l'Esprit qui renouvelle la pensée de l'Eglise »⁵.

Une conception plus profonde de la Révélation

« Après avoir, à maintes reprises et sous maintes formes, parlé jadis aux Pères par les prophètes, Dieu, en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par les Fils... » (*Hébreux* 1, 1). En lisant ce texte, les théologiens expliqueront la Révélation en disant : Dieu, par sa Parole, nous transmet un **enseignement**. Mais le Concile, sensible à la pensée hébraïque pour laquelle la parole est source de vie et d'action, complétera la doctrine traditionnelle. Dieu s'est manifesté non seulement à travers la prédication des prophètes, mais encore par des **événements** qui libèrent son Peuple. « Cette économie de la Révélation s'accomplit dans des actions et des paroles étroitement liées les unes aux autres, de sorte que les actes, accomplis par Dieu dans l'histoire du salut, manifestent et confirment la doctrine et les réalités signifiées par les paroles, et que d'autre part, les paroles proclament les actes et éclairent le mystère contenu en eux » (*Dei Verbum*, No 2).

Frères R. Schutz et M. Thurian résument ainsi cette longue phrase : « Les actes de Dieu concrétisent ses paroles et ses paroles éclairent

³ *La parole vivante au Concile*, Les Presses de Taizé, 1966, pp. 63-64.

⁴ *Ouvrage cité*, p. 49.

⁵ Maurice Ferrier-Welti, *La Constitution sur la Révélation divine et la controverse entre catholiques et protestants*. Dans Vatican II. *Points de vue de théologiens protestants*, Cerf, 1967, p. 49.

ses actes. »⁶ Mais alors ce que le Seigneur accomplit par la Révélation, ce n'est pas seulement une libération de notre intelligence, de ses illusions et de ses erreurs, c'est surtout le don de la **communion intime** à la vie divine qui nous est accordé. « La Révélation n'est donc pas envisagée ici comme un enseignement de doctrines, mais comme une rencontre personnelle de Dieu le Père avec l'homme, dans la vie terrestre du Christ, et dans la vie cachée de l'Esprit : le mystère de sa volonté. La nature de la Révélation est donc essentiellement personnelle et historique. »⁷

Un auteur anglican, A. M. Allchin, réagit de la même manière : « Il faut noter l'insistance de la Constitution sur l'unité de la Révélation et sur son caractère vivant et personnel... Ceci implique déjà une rupture révolutionnaire et impressionnante avec des genres de théologies où l'on pensait la Révélation beaucoup trop en formules abstraites. »⁸ Et l'auteur de présenter un rapprochement suggestif avec les sacrements dans lesquels « le Christ se fait lui-même connaître et est présent à travers l'interaction des faits et des paroles »⁹.

Ainsi, au point de vue œcuménique, cette conception moins intellectualiste de la Révélation présente un grand avantage. En effet, dans la Sainte Ecriture, les paroles de Jésus sont « Esprit et Vie » (*Jean 6, 63*). Elles apportent donc en même temps : lumière pour l'intelligence, nourriture pour le cœur, communion divine pour l'être tout entier. Aussi la réponse de l'homme sera la *foi* dans toute sa densité évangélique : non seulement obéissance de la raison, mais don total du chrétien selon tous les aspects de son existence. Dans la conception des manuels de théologie antérieurs à Vatican II, la Révélation apparaissait uniquement comme l'offre d'un enseignement. Aussi la foi n'était que l'adhésion de l'*intelligence* à la Parole de Dieu. Et l'on traitait certes de l'entrée du baptisé dans la vie trinitaire. Mais on parlait de ce mystère dans un autre *traité*, celui de la grâce. La Constitution *Dei Verbum* unit intimement ce que la scolastique n'avait certes pas méconnu, mais trop séparé.

La Tradition à la Conférence de Montréal

Le moment est venu d'aborder le problème le plus controversé : celui des rapports entre l'Ecriture sainte et la Tradition. Mais auparavant, il est indispensable de résumer l'enseignement de la Conférence de Montréal

⁶ *Ouvrage cité*, p. 70.

⁷ *Ibidem*, p. 68.

⁸ Dans l'ouvrage collectif : *Ecriture et tradition*, Chevetogne, 1970, p. 55.

⁹ *Ibidem*, p. 57.

organisée en 1963 par l'organisation *Foi et Constitution* du Conseil œcuménique des Eglises. En effet, dans la polémique, les réformés ont habituellement utilisé le mot de tradition dans un sens péjoratif ; ainsi en *Mat. 15, 3*, Jésus blâme une tradition pharisienne opposée à la Loi de Dieu. Or à Montréal, on proclame avec force que le thème de la tradition est indispensable à la vie et à l'intelligence du christianisme (comme d'ailleurs à l'existence de toute société humaine). Ainsi on redécouvre cette fois le sens *positif* du thème de la tradition tel qu'il apparaît dans *II Thess. 2, 15* : « Gardez fermement les traditions que vous avez apprises de nous, de vive voix ou par lettre. »

La Conférence de Montréal se pose cette question : Avant la formation des écrits du Nouveau Testament, les dons de Dieu ont-ils été transmis à l'Eglise ? Elle répond évidemment oui ; elle reconnaît le fait « que la Tradition précède les Ecritures »¹⁰ et elle donne de la Tradition (avec T majuscule) ce sens extrêmement fort : « par la Tradition nous entendons l'Evangile lui-même, transmis de génération en génération dans et par l'Eglise, Christ lui-même présent dans la vie de l'Eglise. »¹¹

Lorsque les auteurs inspirés rédigèrent les écrits du Nouveau Testament, ils concrétisèrent la Tradition. Mais cette dernière continue dans l'Eglise puisque le Peuple de Dieu transmet encore à l'humanité les richesses du Christ.

« Ainsi, nous pouvons dire que nous existons comme chrétiens par la Tradition de l'Evangile (la *paradosis* du *kerygma*), attestée dans l'Ecriture et transmise dans l'Eglise et par elle, la puissance du Saint-Esprit. Prise dans ce sens, la Tradition est actualisée dans la prédication de la Parole, dans l'administration des sacrements, dans le culte, dans l'enseignement chrétien, dans la théologie et dans la mission et le témoignage rendu au Christ par la vie des membres de l'Eglise. »¹²

Cependant, la **Tradition** (avec majuscule) ne s'identifie pas avec les **traditions** au sens confessionnel du terme. Car ces dernières ont peut-être trahi, au moins partiellement, la Tradition. « Comment pouvons-nous distinguer entre traditions incorporant la vraie Tradition et traditions purement humaines ? Où trouver la Tradition authentique, et où n'avons-nous qu'une Tradition appauvrie ou même défigurée ? La Tradition peut être une transmission fidèle de l'Evangile, mais elle peut aussi le défigurer. »¹³

¹⁰ *4e Conférence mondiale de Foi et Constitution*, Section II, n° 42, *Foi et Vie*, no 1, 1964, p. 20.

¹¹ *Ibidem*, n° 39, p. 19.

¹² *Ibidem*, n° 45, p. 21.

¹³ *Ibidem*, n° 48, p. 22.

Selon la doctrine protestante, la Sainte Ecriture demeure la seule norme qui *juge* les traditions confessionnelles et permet ainsi de manifester comment ces dernières respectent l'authentique Tradition.

L'enseignement du Concile sur la Tradition

Avant Vatican II, une controverse avait surgi sur le thème de la Tradition. Chacun admettait que les richesses de la Révélation étaient transmises par l'Ecriture et par la Tradition ; mais on se demandait si certains aspects, parfois importants, de l'enseignement des Apôtres n'étaient contenus que dans la Tradition. Certains répondaient affirmativement : La Tradition **complète** l'Ecriture. D'autres répliquaient : L'essentiel se trouve en même temps, mais sous des formes différentes, et dans l'Ecriture et dans la Tradition.

Le Concile a-t-il tranché le débat ? Sa réponse pose le problème d'une façon renouvelée et donc plus féconde. Un catholique peut défendre cette thèse : L'essentiel de la Révélation se trouve dans l'Ecriture. Mais il doit ajouter : Sans la Tradition, j'aurais parfois des difficultés à parvenir à des certitudes sur la signification de la Parole de Dieu. « ... L'Eglise ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation » (No 9). Le Concile utilise en fait la distinction que l'on trouve souvent chez les théologiens : *quoad se* (en soi) *quoad nos* (par rapport à nous). (Nous nous excusons de recourir à ce langage technique, mais ici il est éclairant.) La Bible contient-elle en elle-même, implicitement ou explicitement, tout l'enseignement de l'Eglise ? C'est une question libre, que le Concile ne veut pas trancher. *Quoad se*, en elle-même, l'Ecriture peut être jugée si riche de sens que tous les dogmes ont au moins dans son sein des racines. Mais par rapport à notre intelligence limitée, hésitante, fragile, la Bible est insuffisante pour que l'Eglise puisse toujours, en se reposant uniquement sur elle, proclamer sa foi avec une entière assurance.

Aussi aimons-nous cette remarque du cardinal Florit : « La Tradition n'est pas présentée comme un **supplément** quantitatif de la Sainte Ecriture. La Sainte Ecriture n'est pas présentée comme une **codification** de la Révélation intégrale. »¹⁴

Lorsque le Concile parle de la Tradition, il recourt davantage à des descriptions qu'à une définition précise. Mais quand il la distingue de l'Ecriture, il la considère comme s'identifiant à l'**ensemble** de la Révélation en tant qu'elle est transmise par **d'autres** voies que les écrits inspirés : les rites, les institutions, la prédication ecclésiale, la vie de foi du Peuple de Dieu.

¹⁴ Cf. R. Schutz et Max Thurian, ouvrage cité, p. 124.

La critique principale de nos frères protestants

Le Concile, en parlant de la Tradition, ne distingue pas la Tradition (avec T majuscule) et les traditions confessionnelles. C'est sur ce point que les critiques protestantes sont les plus vives. Barth parle d'une « défaillance » subie par ce texte par ailleurs encourageant. Il ajoute : « J'allais dire un " infarctus ". »¹⁵ Il s'étonne qu'au numéro 9 la Constitution *Dei Verbum* reçoive l'Écriture et la Tradition « avec un égal sentiment d'amour et de respect ». Barth proteste : « De quel droit l'Église catholique, le chrétien catholique s'autorise-t-il de nouveau, à la suite du chapitre II, à s'en tenir avec une conviction égale, par exemple à l'évangéliste Matthieu *et* à Thomas à Kempis ou à Ignace de Loyola, comme interprètes des évangélistes ? L'Église évangélique, ou plutôt le chrétien évangélique porte-t-il le même respect à l'apôtre Paul *et* à Luther ou à Calvin, peut-être même à Zinzendorf ou à Blumhardt ? Mettre indifféremment sur le même pied l'Écriture et la Tradition, ne serait-ce pas ici comme là un acte franchement interdit ? »¹⁶

En identifiant la Tradition dont parle la Conférence de Montréal avec la tradition confessionnelle catholique-romaine, le Concile oublie, selon les protestants, les risques d'altération que peut subir, au cours de l'histoire, la transmission de l'Évangile.

« Ce n'est peut-être qu'un hasard linguistique, mais il n'est pas moins bouleversant de constater que l'expression *Christum tradere* a une double signification : d'abord annoncer le Christ, transmettre fidèlement aux autres son message, mais aussi livrer le Christ, le trahir, le condamner à mort. L'acte de transmettre le Christ peut être identique à celui de le livrer. »¹⁷

Le même auteur, en regardant l'histoire de l'Église, aboutit à cette conclusion : « Il existe une tradition de la foi, de la fidélité et de l'obéissance. Il existe une tradition de la proclamation, de la réflexion dans la foi, de l'adaptation authentique. Ceci ne doit, en aucun cas, être nié. L'histoire de l'Église témoigne d'une telle tradition. »

« Mais dans l'histoire de l'Église, il existe aussi une fausse harmonisation de la tradition humaine et de la tradition du Christ. Cela fait partie de l'essence des descendants d'Adam que de succomber à cette fausse harmonisation. La Tradition essaiera toujours, malgré des intentions sans doute irréprochables, de résorber la Tradition du Christ, de la rendre

¹⁵ *Ouvrage cité*, p. 52.

¹⁶ *Ibidem*, p. 55.

¹⁷ K. E. Skydsgaard dans *Écriture et tradition*, ouvrage cité, p. 23.

inoffensive, de lui donner une fausse forme tyrannique et dominatrice... »¹⁸

La Tradition a-t-elle une fonction interprétative ou constitutive ?

D'après la dernière citation que nous venons de transcrire, la difficulté principale qui nous sépare les uns des autres a pour objet la nature de **l'assistance** divine dont jouit l'Eglise lorsqu'elle garde et transmet la Tradition apostolique. Nous reviendrons bientôt sur ce thème.

Mais, dans les discussions, on entend souvent les uns proclamer : « La Tradition n'a qu'une valeur **interprétative** : celle d'aider notre compréhension de l'Ecriture », et les autres répliquent : « La Tradition reçoit une fonction plus décisive : Elle est, **aussi bien que l'Ecriture**, moyen, instrument, au service de l'enseignement ecclésial. Elle forme donc un élément **constitutif** de notre foi. »

Un protestant, M. Leuba, de Neuchâtel, estime que cette opposition des deux thèses doit être surmontée et il se réjouit que le Concile n'ait pas tranché dans un sens ou dans l'autre : « En rejetant l'une des positions pour adopter l'autre, l'on eût confirmé qu'elles constituent une alternative authentique. Il me paraît fort heureux qu'on n'en ait rien fait, qu'on ait tenté, bien plutôt, d'exprimer — de manière sans doute encore un peu trop enveloppée et permettant par là aux partisans de l'une ou de l'autre théorie de se réclamer ultérieurement du texte adopté — que les deux théories ne constituent pas une alternative authentique et qu'on ait fait effort, avec plus ou moins de bonheur, pour dépasser cette alternative. »¹⁹

Nous sommes pleinement d'accord avec M. Leuba. La Tradition **interprète** bien l'Ecriture, mais d'une manière beaucoup plus profonde que, par exemple, la philologie, science pourtant indispensable. En effet, l'enseignement et la vie de l'Eglise apostolique se sont incorporés dans la Tradition. En elle, je découvre la Parole de Dieu ; ainsi la manière dont l'Eglise baptise ou célèbre l'eucharistie me permettra d'approfondir le message que saint Paul me transmet lorsqu'il parle de ces deux rites sacramentels. Le Concile enseigne certainement que la Tradition est un élément **constitutif** de la **certitude** des chrétiens lorsqu'ils proclament leur foi. En revanche, il n'est pas équitable de conclure : Si vous admettez le caractère « constitutif » de la Tradition, vous êtes partisan de la théorie qui isole la Tradition de l'Ecriture en faisant de la première une

¹⁸ *Ibidem*, p. 22.

¹⁹ *La tradition à Montréal et à Vatican II*, dans *Vatican II. La Révélation divine*, t. II, Cerf, 1968, p. 480.

« source » indépendante de la seconde et contenant des aspects importants de la Révélation étrangers à la Bible. Nullement. De nouveau, citons M. Leuba qui aime cette formule latine *una cum*. « L'Écriture avec la Tradition, la Tradition avec l'Écriture, ou, mieux encore peut-être : l'Écriture non sans la Tradition, la Tradition non sans l'Écriture. »²⁰

Comment prolonger le dialogue ?

Nous avons entendu le reproche majeur de nos frères protestants. Nous identifions, à leurs yeux, d'une manière absolue la Tradition (avec T majuscule) et la tradition catholique-romaine.

En fait, le Concile, sans trahir l'enseignement de Trente et de Vatican I, aurait pu utiliser dans la Constitution *Dei Verbum* une formule analogue à celle que nous lisons, à propos de l'Église, dans *Lumen Gentium*. En effet, dans une première rédaction, on déclarait que l'Église fondée par le Christ, *c'est* l'Église catholique dirigée par l'épiscopat en communion avec le Pape. Dans le texte définitif, le verbe latin *est* a été remplacé par *subsistit in* (cf. No 8). De l'avis des commentateurs, ce changement est significatif : Il met l'accent sur ce point essentiel : Voulez-vous rencontrer l'Église du Christ ? Vous la trouverez dans l'Église catholique. Mais nous ne prétendons pas affirmer que dans les autres confessions chrétiennes, on ne rencontre pas le Peuple de Dieu, au moins sous une forme imparfaite.

De même, nous pourrions enseigner : « La Tradition qui vient des Apôtres se trouve dans la tradition catholique », sans identifier d'une manière absolue la seconde à la première et permettre ainsi de découvrir dans les autres traditions confessionnelles des aspects que, de notre côté, nous n'aurions pas assez valorisés.

En fait, il faut reprendre l'objection que nous avons entendue. K. E. Skydsgaard soulignait deux courants dans les traditions confessionnelles, le premier venant de l'Esprit et le second, du vieil Adam pécheur. Un théologien suisse, G.-Ph. Widmer, estime que notre vision est trop sereine ; trop équilibrée. A ses yeux, elle ne souligne pas assez ce combat interne qui surgit nécessairement dans un Peuple pécheur, en marche dans l'histoire, soucieux à la fois de fidélité au passé et de renouveaux féconds. « On peut se demander... si la Parole de Dieu cherche à instaurer un équilibre ou si au contraire, comme l'épée et le feu, elle détruit et purifie pour mieux recréer. »²¹

²⁰ *Ibidem*, p. 478.

²¹ *Quelques réflexions d'un point de vue réformé sur la Constitution conciliaire « Dei Verbum »*, dans *Écriture et tradition*, ouvrage cité, p. 51.

A nos yeux, un rapprochement s'instaurera lorsqu'un accord suffisant se sera réalisé sur la nature de la transformation opérée dans les membres du Peuple de Dieu par le don de l'Esprit. En effet, ce qui nous frappe, c'est le parallélisme suivant : Luther qui voit le juste tiraillé dramatiquement entre le péché et la grâce insiste aussi sur le combat que le Christ et l'Antichrist se livrent dans la tradition ecclésiale de la Parole de Dieu. On ne sait jamais qui remporte la victoire. L'Esprit ou Satan ?

Or la traduction œcuménique de l'Épître aux Romains insiste sur la réalisation authentique, quoique imparfaite, des prophéties sur le don du **cœur nouveau**. Parlant du chapitre 8 de cet écrit, les commentateurs écrivent : « Cependant, l'accent de victoire qui traverse tout ce chapitre montre que la chair et l'esprit ne sont pas deux puissances égales entre lesquelles l'homme serait indéfiniment écartelé. »²² En lisant les auteurs protestants, on a souvent l'impression que le Peuple de Dieu est toujours indéfiniment écartelé entre l'erreur et la vérité. Or cette position n'apparaît pas compatible avec la force des promesses **d'assistance** accordées à l'Eglise.

Cependant, en général, nous, catholiques, n'osons pas dire que la Sainte Ecriture exerce un jugement **critique** sur la tradition ecclésiale que nous identifions pratiquement à la Tradition (avec T majuscule). Pour notre part, nous regrettons qu'un *modus* présenté par le cardinal Meyer au Concile n'ait pas été retenu ; le voici : « Cette tradition vivante pourtant ne connaît pas partout et en tous un pareil progrès et une pareille croissance. Etant donné que l'Eglise contemple les choses divines en condition pérégrinante, il peut lui arriver d'être défectible en certains (de ses membres). C'est du reste ce qui arrive réellement. C'est pourquoi, elle porte constamment en elle la norme de l'Ecriture sainte et, en mesurant sa vie à ce critère, est sans cesse corrigée et perfectionnée. »²³

Comment comprendre cette fonction **critique** de l'Ecriture ? Une citation du Père Congar nous permettra de préciser notre pensée. «... L'Eglise n'a pas, à proprement parler, sa loi et sa constitution en dehors d'elle, mais au-dedans d'elle comme le vivant. Il ne faut pas se représenter la loi essentielle ou la constitution de l'Eglise comme celles des sociétés politiques de notre monde. Dans ces sociétés, il s'agit de construire une cité d'après une certaine conception : par exemple, d'après la philosophie sociale de Marx ; la constitution de la cité existe d'abord à l'état d'idée ou de texte, et l'on tâche d'y conformer la réalité. Mais dans un vivant, il en va tout autrement : un être vivant porte sa loi au-dedans de lui ; il ne se réalise pas d'après des textes, d'après une constitution conçue

²² TOB, Paris, 1967, p. 31.

²³ Cité par K. E. Skydsgaard, *Ecriture et tradition*, dans *Rome nous interpelle*, Neuchâtel, 1967, p. 37.

idéalement : il se réalise lui-même, il réalise le germe reçu de son engendrant et il ne peut pas plus manquer à sa loi, puisqu'elle lui est intérieure, qu'on ne peut sauter en dehors de son ombre. »²⁴

Ce texte, dans toute sa rigueur, décrit, non pas l'Eglise terrestre, mais le Royaume céleste. En lui, en effet, les richesses du Christ seront **parfaitement** intériorisées. Et l'on déclarera que cette communion des saints ne pourra pas plus « manquer à sa loi... qu'on ne peut sauter en dehors de son ombre ». Dans le Peuple de Dieu en route vers ce Royaume, la loi de vie et de vérité est déjà intériorisée, mais **imparfaitement**. Aussi faut-il éviter un double excès : celui de la Réforme dans la mesure où elle critique l'Eglise **du dehors**, à la lumière de la seule Ecriture. Dans ce cas, on ramène le Peuple de Dieu à une société politique construite sous l'inspiration d'un idéal philosophique ou social, ou économique ou religieux. Le second excès consisterait à refuser une interpellation *critique* venant de l'Ecriture qui est le mémorial de l'enseignement apostolique. Mais l'Eglise reçoit ce jugement comme un appel qui la conduit, non à la révolution, mais à l'**aggiornamento** et au renouveau.

Nous nous demandons, dans cette perspective, si cette remarque de Cullmann n'est pas très suggestive : « Sur le plan œcuménique, le dialogue sur la tradition est en train de faire des progrès ; il faudrait que du côté protestant, nous reconnaissons la valeur de la tradition vivante dans l'Eglise postapostolique, la valeur d'un magistère, et que du côté catholique on reconnaisse le **vis-à-vis** de l'Ecriture comme norme supérieure par rapport à l'Eglise. Je remplacerais pour ma part la formule « *sola scriptura* » par la formule « *scriptura, traditio, magisterium, sed scriptura sola norma superior* »²⁵.

Cullmann tient beaucoup à cette thèse : « Pour discerner le vrai du faux, l'Eglise postapostolique **ne peut être juge elle-même**. Il faut que l'Ecriture soit pour elle un vis-à-vis, une norme supérieure. »²⁶

Si l'on admet que la tradition postapostolique est en continuité vitale avec la Tradition (avec T majuscule), l'Eglise ne doit pas craindre de juger les interprétations que les hommes donnent de l'Ecriture. Mais il faudrait ajouter : A son tour, l'Eglise doit s'interroger si sa tradition reflète entièrement la richesse de l'Ecriture. La formule de Cullmann : « L'Ecriture est norme supérieure » est susceptible d'un bon sens, car les écrits inspirés reflètent **directement** la Révélation. La tradition postapostolique transmet *médiatement* la pensée des Apôtres : ce que ces

²⁴ *Esquisses du mystère de l'Eglise*, Cerf, 1953, p. 51.

²⁵ *Bible et Second Concile du Vatican*, dans *Le dialogue est ouvert*, Neuchâtel, 1965, p. 139.

²⁶ *Ibidem*, p. 137.

derniers ont prêché et ont vécu est présent à l'Eglise contemporaine, mais à travers une autre expérience humaine ; c'est pourquoi, je regrette finalement que la Constitution *Dei Verbum* n'ait pas distingué explicitement Tradition apostolique (la Tradition avec T majuscule de Montréal) et la tradition postapostolique. Cullmann déclare : « Quant à la tradition **apostolique**, je souscris au schéma : " *inter se connectuntur* " et " *pari reverentia veneranda est* ". Mais cette égalité n'existe pas pour la tradition postapostolique. »²⁷

L'accord entre protestants et catholiques, le Concile ne l'a donc pas réalisé. Mais l'heure des anathèmes réciproques a passé. Et parfois, on signerait volontiers tel passage écrit par un réformé, car spontanément, on y retrouve formulées ses propres convictions. C'est ainsi que je termine :

« Si donc l'Eglise ne peut être sa propre norme, si elle est renvoyée sans cesse à l'Ecriture pour se connaître, l'Ecriture, elle non plus, ne présente pas comme norme d'elle-même, mais elle renvoie à son tour à celui qui l'inspire et rend la parole vivante et efficace dans la vie de l'Eglise. L'Esprit, lui non plus, n'est pas une norme, mais il fait reconnaître ses opérations dans l'intime accord de l'Eglise qui lit, traduit, interprète, enseigne et du témoignage apostolique consigné par écrit qui l'assure qu'elle repose toujours sur le fondement " des Apôtres et des Prophètes ". L'Ecriture est alors l'interprète authentique de la vie de l'Eglise comme l'Eglise est l'interprète authentique de l'Ecriture. C'est dans ce " vis-à-vis " sans confusion ni séparation que l'Ecriture, la prédication et la vie de l'Eglise constituent ensemble le témoignage apostolique dans le monde de ce temps. »²⁸

Georges Bavaud

²⁷ *Ibidem*, p. 135.

²⁸ Maurice Ferrier-Welti, dans *Vatican II : Points de vue de théologiens protestants*, Cerf, 1967, p. 68.